



**Journal Title:** Journal des télécommunications

**Journal Issue:** Vol. 51, no. 9 (1984)

**Author:** R.E. Butler

**Article Title:** Les télécommunications au service du développement : Thème idéal d'une Journée mondiale des télécommunications

**Page number(s):** pp. 489-490

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

## Les télécommunications au service du développement: thème idéal d'une Journée mondiale des télécommunications

L'année 1985 marquera le 120<sup>e</sup> anniversaire de l'Union. Cet anniversaire, bien sûr, ne sera pas célébré avec le même faste que le centenaire de 1965. Toutefois, il n'en constitue pas moins une étape importante avant le bicentenaire très attendu de 2065.

L'intérêt de l'événement tient non seulement au fait que c'est la première fois qu'une organisation du système des Nations Unies atteint un âge aussi vénérable, mais surtout à la conjoncture dans laquelle il survient puisque les décisions de la Conférence de plénipotentiaires de Nairobi (1982) commenceront à produire leurs effets.

Par exemple, 1985 sera :

- le milieu de la période des activités intersessions entreprises pour améliorer la planification de la radiodiffusion à grande distance, étape préparatoire à la deuxième session de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour la planification des bandes d'ondes décimétriques attribuées au service de radiodiffusion ;
- l'année où se tiendra la première session de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite.

Ces conférences constitueront deux jalons importants de l'histoire de l'Union dans les recherches qu'elle fait pour permettre un accès plus efficace et garanti aux ressources naturelles, en l'occurrence le spectre des fréquences radioélectriques

et l'orbite des satellites géostationnaires, afin de satisfaire les demandes croissantes des Membres de l'Union.

1985 sera également une année où l'on enregistrera des progrès dans l'application des recommandations de la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT qui arrêtera sous une forme définitive de nouvelles recommandations et directives relatives au réseau numérique avec intégration des services (RNIS).

C'est encore en 1985 que sera publié le rapport de la Commission indépendante pour le développement mondial des télécommunications. Tous les Membres de l'Union attendent avec intérêt les conseils et recommandations de cette commission qui, nous l'espérons, nous indiquera comment mettre en œuvre la coopération, la planification, la fixation de priorités judicieuses en matière d'investissements, qui forment un tout indispensable à l'accélération du développement des télécommunications à une échelle vraiment universelle. Dans cette optique, la commission accorde une attention toute spéciale aux services de base.

De même, en 1985, sera publié un rapport général sur l'Année mondiale des communications. Ce rapport donnera une idée des progrès accomplis par les divers pays pour la définition et la satisfaction de leurs besoins dans le domaine des télécommunications. Il devrait aider les pays Membres de l'Union à orienter et poursuivre leurs efforts de façon à atteindre leur grand objectif, à savoir la mise en place d'infrastructures des communications.

L'année 1985 verra également la tenue, à Singapour, sous le patronage de l'UIT, de la première exposition régionale de télécommunications «Asia TELECOM 85». Elle comportera une session du Forum mondial des télécommunications qui permettra aux administrations des pays Membres, aux fournisseurs des services (exploitations privées reconnues), à l'industrie des télécommunications, aux usagers et autres personnes qui s'intéressent aux télécommunications de s'entretenir de sujets qu'ils ont de plus en plus à cœur.

Ces points de repère – car il ne s'agit que de points de repère, les activités de l'Union étant multiples et sans solution de continuité – illustrent bien les trois grands axes fixés par les plénipotentiaires : réglementation des services de télécommunication pour une utilisation équitable des remarquables moyens naturels et techniques dont nous disposons ; réflexion sur les voies et méthodes à mettre en œuvre pour faciliter la mise en place d'infrastructures des télécommunications là où elles font défaut ; développement des moyens de transfert des connaissances technologiques par les expositions associées à des séminaires ou réunions de l'UIT.

C'est pourquoi il n'est pas surprenant que, pour 1985, les membres du Conseil d'administration de l'Union, lors de la 39<sup>e</sup> session tenue à Genève du 2 au 13 avril 1984, aient adopté pour la 17<sup>e</sup> Journée mondiale des télécommunications, traditionnellement célébrée le 17 mai, le thème : «Les télécommunications au service du développement».

Après les efforts déployés pendant l'Année mondiale des communications 1983 et à l'heure du bilan, très positif, de cette action d'envergure mondiale à laquelle se sont associés tant de gouvernements, d'organismes et organisations intergouvernementaux ou internationaux, 1985 peut être l'occasion de faire connaître les résultats obtenus et les enseignements que l'on peut tirer des efforts de réflexion de l'ensemble des participants. C'est à l'échelon des politiques et des plans nationaux des pays industriels et des pays en développement que se déterminera l'avenir des télécommunications, de la coopération interna-

tionale qu'elles impliquent et, éventuellement, de l'appui qui devrait leur être accordé par des sources de financement externes et par prélèvement sur des ressources extérieures. La Journée mondiale des télécommunications est, à cet égard, une occasion unique, à condition qu'elle soit préparée en temps utile et que tous les responsables de la planification, de la gestion et de la prestation des services informent comme il convient le public, qui est le véritable usager des télécommunications.

L'UIT, par son «Journal des télécommunications» et par son service d'information, fera parvenir les éléments nécessaires à la préparation des activités prévues pour cette journée : textes, affiches, photographies, films, etc. Toutefois, l'action définitive ne peut résulter que de la volonté des pays Membres de l'Union.

Pour les pays qui ont créé et maintenu en activité après 1983 un Comité national pour l'Année mondiale des communications, un appel à ce comité peut être un moyen d'élaborer un programme éducatif de haute tenue. Pour d'autres, la Journée mondiale des télécommunications peut être le moment opportun pour lancer une vigoureuse campagne d'information sur les télécommunications.

Enfin, pour ceux qui le désirent, elle peut être l'occasion de développer l'idée de coopération internationale sans laquelle le réseau mondial des télécommunications ne saurait exister. Il s'agit véritablement d'une mobilisation pour l'action.

Car les 20 années qui se sont écoulées depuis la célébration du centenaire de l'Union ont vu se développer de plus en plus auprès des gouvernements, des autres centres de décision et du public de tous les pays une prise de conscience de la nécessité des télécommunications, ressenties non plus comme un privilège, mais comme un droit qui conditionne le développement socio-économique.

Toutefois, le développement harmonieux de l'ensemble des réseaux de télécommunication ne saurait s'accomplir sans la volonté de coopération des pays Membres de l'Union.

**R. E. BUTLER**